

CHARTRE DU CONDUCTEUR VOLONTAIRE INDEMNISE

Ce document permet d'engager le conducteur à respecter certaines règles de bienséance. Il doit être signé par le conducteur à son arrivée dans le dispositif avant tout trajet

Dans le cadre du bon fonctionnement du service de transport solidaire, des bénévoles effectuent avec leur véhicule personnel des accompagnements de personnes réunissant les conditions nécessaires pour bénéficier de ce service. Ces accompagnements sont organisés, sur demande des bénéficiaires, par le référent qui contactera les conducteurs/accompagnateurs.

Chaque conducteur doit s'engager expressément, d'une part, à respecter le règlement du service de transport solidaire et, d'autre part :

- A fournir au référent toutes ses **coordonnées** ainsi que les créneaux horaires pendant lesquels il est disponible dans un délai raisonnable permettant au référent d'organiser les plannings
- A prévenir le référent de la modification temporaire ou définitive de ses heures de disponibilité
- A toujours choisir le chemin le plus court sur Google Maps, pour les différents déplacements
- A prendre toutes dispositions pour rendre le trajet le plus agréable possible pour le bénéficiaire, notamment en respectant strictement le code de la route, et plus particulièrement les limitations de vitesse,
- A respecter la confidentialité des personnes transportées,
- A s'abstenir, lors de déplacements, de l'absorption d'alcool et de tous produits stupéfiants
- A ne pas effectuer le déplacement s'il juge que son état de santé ou de fatigue ne le permet pas
- A prévenir le référent en cas de suspension de son permis de conduire,
- A effectuer le déplacement dans un souci réel d'accompagnement, en accompagnant le bénéficiaire, s'il le demande, jusque dans les salles d'attente ou dans les lieux d'accueil des associations, etc....

- A assurer le trajet retour si celui-ci doit avoir lieu.
- A n'accepter le déplacement que s'il juge que l'état de son véhicule ne présente pas de risque pour le bénéficiaire.

Coordonnées

NOM Prénom :

Adresse postale :

.....

Courriel :

Tél. :

RIB : A joindre avec le présent formulaire

Disponibilités

Veuillez cocher dans le tableau ci-dessous les créneaux horaires où vous seriez disponible pour effectuer des trajets dans le cadre du transport solidaire. Ces horaires peuvent être modifiées à tout moment par mail ou par téléphone auprès du PETR du Pays du Lunévillois (mobilite@pays-lunevillois.com ou 03.83.77.72.78) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin							
Après-midi							

Etant une activité volontaire, ce tableau ne représente en aucun cas un engagement inconditionnel à se rendre disponible de la part du signataire.

Je, soussigné(e)

demeurant à

Reconnais avoir pris connaissance tant du règlement du service de transport solidaire¹ que de ce qui précède, et déclare m'engager expressément à en respecter strictement toutes les conditions.

Fait à le

Signature

¹ Le règlement du service est remis au bénévole avec la présente charte du bénévole